

Gratuité des musées et monuments nationaux

Par **bulle**, le **22/08/2011** à **10:26**

Bonjour,

Depuis le 4 avril 2009, l'accès aux musées et monuments nationaux pour les jeunes de la communauté européenne âgés de moins de 26 ans est gratuit.

J'ai une petite question pour ceux qui ont déjà profité de cette mesure car j'aimerais bien aller visiter le Louvre cette semaine: [i:3o19uki1]Est ce qu'une simple présentation de sa carte d'identité suffit à entrer gratuitement dans un musée?[i:3o19uki1]

Merci

Bulle

Par **zapetit**, le **22/08/2011** à **12:34**

Bonjour,

Je ne savais pas avant ton message que l'accès était gratuit pour les jeunes.

Pour ta question j'ai trouvé ça sur internet : "Sur présentation d'une pièce justifiant leur âge ou leur profession, les jeunes de 18 à 25 ans mais aussi les enseignants doivent recevoir un billet gratuit avant de visiter les lieux." (ici : [url:3c4q3a64]http://www.service-public.fr/actualites/001173.html[/url:3c4q3a64]). Peut-être que sur un autre site il est possible de trouver un article plus récent, celui-ci datant de 2009..

Par **Camille**, le **22/08/2011** à **13:26**

Bonjour,

Voir

<http://www.louvre.fr/llv/pratique/tarifs.jsp>

Et surtout

<http://www.louvre.fr/llv/pratique/tarifs.jsp?tarif=1>

Par **bulle**, le **22/08/2011** à **15:02**

Bonjour Camille,

[quote="Camille":365r1jjl]Bonjour,

Voir

<http://www.louvre.fr/llv/pratique/tarifs.jsp>

Et surtout

<http://www.louvre.fr/llv/pratique/tarifs.jsp?tarif=1>[/quote:365r1jjl]

J'avais déjà été lire ça mais ce qui me dérange est le "justificatif de résidence dans l'un des pays de l'Espace Economique Européen" qu'il faut [b:365r1jjl]en plus [/b:365r1jjl]de la "pièce d'identité officielle" (je ne comprends pas ce "et"). Qu'est ce qu'on entend par là?

Merci

Bulle

Par **bulle**, le **28/08/2011** à **21:37**

Pour répondre à ma propre question maintenant que j'ai été au Louvre, la simple présentation d'une carte d'identité suffit.